

Lyon, le 23 janvier 2019

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale

à

Mesdames les inspectrices et messieurs  
les inspecteurs de l'Education Nationale

Mesdames les directrices et messieurs les  
directeurs d'écoles élémentaires publiques

**Objet :** Lancement de l'opération « Vis ta vie de supporter »

Education physique et sportive 1° et  
2° degré

Affaire suivie par :  
Christine Charvet-Neri  
Luc Bonnet  
Philippe Bouzonnet

Téléphone :  
04.72.80.69.94  
04.72.80.69.98

Mél.  
[Ce.ia69-cpdeps@ac-lyon.fr](mailto:Ce.ia69-cpdeps@ac-lyon.fr)  
[Ce.ia69-cmeps@ac-lyon.fr](mailto:Ce.ia69-cmeps@ac-lyon.fr)

21, rue Jaboulay  
69309 Lyon cedex 07

Site internet DSDEN :  
<http://www2.ac-lyon.fr/ressources/rhone/eps/>  
<http://eps.enseigne.ac-lyon.fr>

Madame la directrice et monsieur le directeur,

Vous avez candidaté au projet pédagogique « Vis ta vie de supporter », organisé en lien avec la coupe du monde féminine FIFA 2019. Un de nos partenaires a pris en charge la validation de votre candidature et vous êtes donc, dès aujourd'hui, officiellement devenu une école partenaire de ce projet.

Dans un premier temps, vous recevrez par courriel et dès que possible les informations concernant les différentes actions auxquelles vous vous êtes inscrits.

Puis dans un second temps, une rencontre avec un ou des sportif (s) de haut niveau appartenant à l'une des équipes que vous avez sélectionnées devrait être organisée.

Vous trouverez sur le site EPS de l'académie de Lyon, une rubrique entièrement dédiée à cette opération :

<http://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?rubrique519>

<http://www2.ac-lyon.fr/ressources/rhone/eps/>

Plusieurs articles de cette rubrique apportent des informations pratiques relatives à cette opération : dates retenues, modalités de transport, etc...

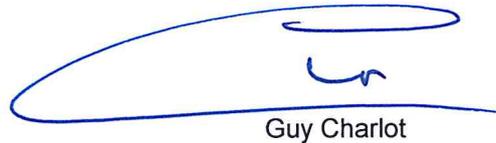
Vous trouverez également dans cette rubrique les ressources pédagogiques liées aux différents thèmes abordés :

- la charte du supporter qui pourra être alimentée par vos réflexions et productions ;
- un outil méthodologique pour faire vivre cette charte dans votre classe ;
- le thème de l'égalité homme - femme et les pratiques féminines sportives ;

- des ressources sur le football féminin avec un éclairage particulier sur l'événement que constitue la coupe du monde féminine de football 2019 ;
- des ressources sur les sports proposés dans le cadre de cette opération.

Pour toutes vos demandes d'informations complémentaires, vous pouvez contacter M. Philippe Bouzonnet, conseiller départemental, membre du comité d'organisation « Vis ta vie de supporter », et les conseillers pédagogiques départementaux en EPS pour le 1<sup>er</sup> degré.

Je vous remercie pour votre engagement dans ce projet citoyen et sportif.



Guy Charlot

Pièce jointe :

- Protocole d'accompagnement des classes parrainées assistant aux rencontres sportives professionnelles

# Protocole accompagnement des classes lors des rencontres sportives professionnelles



L'enseignant doit :

- Organiser une réunion d'information auprès des parents afin de présenter le projet de sortie et l'action proprement dite pour les écoles primaires et une information administrative pour les établissements du secondaire
- Disposer des numéros de téléphone de tous les parents des élèves participants
- Assurer la responsabilité du groupe dès la prise en charge des élèves jusqu'à leur retour auprès des parents comme dans toute sortie occasionnelle
- S'assurer du respect du taux d'encadrement qui doit être d'un adulte pour six élèves pour les primaires et de douze élèves pour les établissements du secondaire
- Transmettre une liste des élèves participants et des encadrants au COPIL et au directeur d'école ou au chef d'établissement
- Disposer de la liste de tous les adultes accompagnateurs avec leur numéro de téléphone et de la répartition des élèves entre les différents groupes
- Connaître les consignes relatives aux procédures d'évacuation d'urgence de l'enceinte sportive et notamment les lieux de rassemblement prévus en dehors de l'enceinte

Chaque adulte accompagnateur doit :

- Disposer du numéro de téléphone de l'enseignant référent et de la liste des élèves dont il a la charge

Les élèves doivent :

- Fournir, au moins 15 jours avant la date de la sortie, une attestation d'assurance en responsabilité civile et individuelle accident
- Faire signer par leurs parents une autorisation de droit à l'image pour les futures publications



Protocole lié au transport (rendez-vous et transport) :

- Les élèves doivent être présents devant l'établissement scolaire à l'heure fixée, en compagnie d'un parent pour les primaires
- L'enseignant référent doit vérifier la présence de chaque élève prévu pour cette sortie au fur et à mesure de leur arrivée
- Un retard de 15 minutes maximum pourra être éventuellement accepté, à la discrétion de ou des enseignants référents. Au-delà, le départ de la sortie sera donné
- Pour les classes primaires, un parent doit obligatoirement être présent devant l'école, au retour de la sortie, afin de récupérer l'élève
- Pour les collégiens, une autorisation permettant à l'élève de rentrer seul vers son domicile sera obligatoire si aucun parent ne peut récupérer l'enfant à la sortie du car

Protocole lié à la rencontre :

- L'enseignant référent ainsi que les adultes accompagnateurs doivent être identifiables et repérables très facilement (chasuble, brassard de couleur...)
- Chaque petit groupe constitué d'un adulte accompagnateur et de ces élèves doit se positionner dans une même rangée des tribunes. Les membres du groupe doivent s'asseoir les uns à côté des autres, sans aucune personne extérieure au groupe assise parmi les membres du groupe
- Pour les déplacements devant se dérouler à la mi-temps (toilettes, restauration), le groupe se déplacera ensemble dans sa totalité pour les primaires. L'adulte accompagnateur veillera à organiser ce déplacement collectif en fin de mi-temps afin d'éviter les mouvements de foule les plus importants.
- En cours de match, si un élève doit absolument quitter la tribune pour un motif particulier, un adulte devra obligatoirement l'accompagner. L'adulte accompagnateur du groupe doit signaler à l'enseignant référent son départ de la tribune pour accompagner l'élève. Les autres élèves auront l'obligation absolue de rester à leur place, sauf procédure d'évacuation de l'enceinte sportive annoncée par les organisateurs de la manifestation sportive
- A l'arrivée dans les tribunes, l'adulte accompagnateur doit déterminer un lieu de rassemblement proche des places occupées par le groupe en cas d'évacuation de l'enceinte sportive. Ce lieu doit être indiqué et présenté aux élèves afin qu'ils sachent précisément où il se situe. En cas d'évacuation d'urgence, un lieu de rassemblement hors de l'enceinte sportive doit être indiqué et présenté aux élèves afin qu'ils sachent précisément où il se situe. En cas d'évacuation d'urgence de l'enceinte, chaque adulte doit gérer son groupe élèves et rejoindre le lieu de rassemblement défini en amont de la manifestation sportive. Il rejoint ou attend sur ce lieu de rassemblement les autres groupes et l'enseignant référent.